

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT DE FRÉVILLE-DU-GATINAIS

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06 FEV. 2026

ID : 045-294501085-20260203-D_AFR_2026_01_A-DE

DÉLIBÉRATION DU 03/02/2026 DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Nombre de membres : L'an 2026, le 3 Février à 18:00, le Bureau l'Association Foncière de Remembrement dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MÉTIER Antony, Président.

En exercice : 7

Présents : 7

Date de convocation : 28/01/2026

A l'unanimité

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : M. MÉTIER Antony, Président, M. DEQUATRE Myriam, M. PELLETIER Laurent, M. CROUM Jean-Louis, M. NICOLLE Baptiste, M. BÉZILLE Bruno, M. CHENAULT Yohann

Secrétaire : M. BÉZILLE Bruno

D_AFR_2026_01 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année **2025** de l'Association Foncière de Remembrement ;

Vu le Compte Financier Unique **2025** de l'Association Foncière de Remembrement ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Il est proposé au Bureau de l'Association Foncière de Remembrement de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique **2025**, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Recettes 2025	5 077,38	0,00	5 077,38
Dépenses 2025	890,43	0,00	890,43
Résultat 2025	4 186,95	0,00	4 186,95
Résultat reporté 2024	22 987,47	0,00	22 987,47
Résultat de clôture 2025	27 174,42	0,00	27 174,42
Restes à réaliser 2025 - Recettes	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser 2025 - Dépenses	0,00	0,00	0,00
Résultat des restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Résultat définitif 2025	27 174,42	0,00	27 174,42

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le **06 FEV. 2026**

ID : 045-294501085-20260203-D_AFR_2026_01_A-DE

Le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

Le Président s'étant absenté et n'ayant pas pris part au vote,

- **approuve** le CFU **2025** de l'Association Foncière de Remembrement de Fréville-du-Gâtinais,
- **donne** pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

A Fréville-du-Gâtinais, le 04/02/2026

Le Président,

MÉTIER Antony

